

Examen, Mai 2016

EXERCICE N°1

On vous présente un extrait de deux balances après inventaire relatives aux exercices 2014 et 2015 de la société « L'EXCELLENCE » et des informations complémentaires :

N°	Comptes	Soldes au 31/12/2014		Soldes au 31/12/2015	
		D	C	D	C
161	Emprunt Obligataire	-	210000	-	157500
2234	Matériels Industriels	100000	-	80000	-
2282	Equipements de bureau	50000	-	62000	-
272	Charge à répartir	20000	-	10000	-
28234	Amortissement matériels industriels	-	34500	-	9000
28282	Amortissement équipements de bureau	-	21875	-	28625
508	Intérêts courus	-	?	-	8400

I/ Emprunt obligataire : la société a émis, le 1/6/2013, un emprunt obligataire de 15000 obligations de valeur nominale unitaire de 18D remboursable par tranches annuelles égales, la première annuité a été réglée le 1/6/2014. Les frais d'émission TTC par titre est de 0.354D (TVA de 18%). La résorption des frais d'émission et de la prime de remboursement des obligations de l'exercice 2014 s'élève à 16636.90476D.

Travail à faire :

- 1) Déterminer la valeur de remboursement, la valeur d'émission, la durée de l'emprunt et le taux d'intérêt
- 2) Reconstituer les écritures d'inventaire de l'exercice 2015
- 3) Préciser le solde (après inventaire) du compte 508 intérêts courus au 31/12/2014

II/ Matériels industriels : Les mouvements du compte en 2015 se présentent comme suit : le 1/8/2015, une nouvelle machine C a été acquise pour 60000D HTVA de 18% et, à la même date, une autre machine A, acquise à la création de l'entreprise, a été cédée à crédit pour 42733.33D.

Travail à faire :

- 1) Déterminer la valeur d'origine de la machine A cédée
- 2) Déterminer la valeur d'origine de la machine B
- 3) Sachant que B a été acquise le 1/10/2012, trouver le taux d'amortissement
- 4) Déterminer la date de création de l'entreprise et reconstituer les écritures de cession de B

III/ Equipements de bureau : Ils sont acquis le 1/7/2011 à l'exception d'un meuble de bureau acquis au cours de l'exercice 2015.

Travail à faire :

- 1) Déterminer le taux d'amortissement.
- 2) Déterminer la valeur d'origine et la date d'acquisition du nouveau meuble de bureau.

IV/ Charges à répartir : Elles correspondent à des frais d'études engagés le 3/1/2014 et résorbés sur 3 ans.

Travail à faire :

Déterminer la valeur brute des charges à répartir.

EXERCICE N°2

On vous donne un extrait de la balance avant inventaire de la société « LE PROGRES » arrêtée au 31/12/2015 et des informations complémentaires :

N°	Comptes	Soldes	
		Débit	Crédit
251	Titres de participation	34710	-
37	Stock de marchandises	25600	-
397	Provision pour dépréciation des stocks	-	2560
416	Clients douteux	8650	-
491	Provision pour dépréciation des clients	-	3950

Titres de participation : Le grand livre du compte « titres de participation » se présente comme suit :

Date	Libellés	Débit	Crédit
1/1/2015	Solde initial (400 Actions A)	3800	-
25/2/2015	Achat de 300 titres A émises à 10.2D et ayant une valeur nominale de 8D	3060	-
25/2/2015	Commissions sur achat de 300 titres A	50	-
16/5/2015	Achat de 10000 actions B à la VN unitaire 12D libérés du ¼ à la souscription	30000	-
30/9/2015	Cession de 200 titres A au prix unitaire de 11D	-	2200
31/12/2015	Solde final	-	34710

On sait par ailleurs que :

- Les sorties doivent être évaluées au coût moyen ;
- La valeur d'inventaire d'une action A au 31/12/2015 est de 9.5D contre 9.6D au 31/12/2014. Celle d'une action B à la même date est de 14D

Créances clients : L'état des créances douteuses de la société se présente comme suit :

Client	Créance au 31/12/2014	Provision 2014
Mohamed	2600	1200
Omar	3200	1100
Ahmed	5200	1400
Youssef	1700	250

On vous informe par ailleurs que :

- En août 2015, et après la faillite de Mohamed, la société a reçu un chèque de 600D pour solde de tout compte qui a été porté au crédit du compte 411 clients,
- La situation de Omar s'est améliorée. En effet, la société a reçu en juillet 2015 un chèque de 2000D et elle espère récupérer la totalité du reliquat,
- Après un règlement de 1300D en septembre 2015, la situation de Ahmed s'est détériorée. On espère récupérer 20% de sa créance,
- Après un règlement de 750D, en octobre 2015, le client Youssef a intenté une action en justice contre la société pour livraison défectueuse. la société risque de ne pas récupérer le reliquat de la créance et de payer une indemnité de 630D.

Les stocks : Les inventaires physiques, effectués au 31/12/2015, des marchandises et des bons de carburant ont donné les résultats suivants :

- Le stock de marchandises s'élève à 19600D HTVA de 18% dont un lot de 4600D HTVA a été réceptionné la veille et dont la facture n'est pas encore parvenue à la société et un lot de 5000D HTVA ne pouvant être vendu qu'à 70% de son coût d'achat. Le reste du stock est vendable moyennant une marge de 20%
- Les bons de carburant non consommés totalisent 1250D HTVA de 18%.

Travail à faire :

Enregistrer les écritures d'inventaire au 31/12/2015 après avoir corrigé toutes les erreurs.